

**SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2024**

Nombre de  
conseillers  
En exercice :  
27

Présents :  
17

Votants :  
24

Date de  
convocation :  
03/12/2024  
Date  
d'affichage :  
03/12/2024

Numéro :  
46/2024

Le 09 décembre 2024, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents :** Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Sylvie CLERGUE – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

**Absents excusés représentés :** Xavier PETIT (M.LACAN) – Michel ALBENGE (B.DELBRUEL) – Thierry MONTBROUSSOUS (D.DERRAC) – Marie-Pierre CAMBON (F.CHINCHOLLE) – Stéphanie RAYMOND (G.PELLIEUX) – David POUTRAIN (E.CLAVERIE) – Maxime FONTANILLE (G.TOUREL).

**Absents non excusés non représentés :** Bruno BARDES – Francis SALABERT – Guy INTRAN

**Secrétaire de séance :** Huguette DELPY-SOUTADE

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES ARTS LESCURIENS**

Cette année la municipalité a souhaité organiser pour la première année les « Rencontres du livre ». Elle a demandé à l'association Les Arts Lescuriens d'organiser cette manifestation. L'association a convié 32 auteurs et organisé un concours de Nouvelles avec une remise de prix pour les lauréats.

Afin de soutenir et d'encourager ce type d'évènement culturel, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Les Arts Lescuriens afin de les aider à équilibrer les dépenses engagées pour l'organisation de cette manifestation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Considérant l'exposé ci-dessus,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **DECIDE** d'attribuer à l'Association, Les Arts Lescuriens, une subvention exceptionnelle de 2 400 euros, pour l'aider à équilibrer les dépenses engagées pour l'organisation des premières « Rencontres du livre »
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la commune.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,  
Élisabeth CLAVERIE



Le secrétaire de séance,  
Huguette DELPY-SOUTADE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télécours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024



ID : 081-218101442-20241209-DELIB\_46\_2024-DE